

Paris, le 5 avril 2024.

Monsieur le Directeur Général de la DGAC
50 rue Henri Farman
75720 PARIS CEDEX 15

Objet : jours de grève 2023 prélevés sur mai 2024

Monsieur le Directeur Général,

A la suite du dernier CSA DGAC du mardi 2 avril 2024, le bureau RDSP nous a donné des précisions par mail le 4 avril à 11h26 sur les retenues sur salaire qui seront appliquées pour les agents concernés à partir de la paye de mai 2024 : *Différents problèmes techniques* portent la responsabilité d'un retard inacceptable de plus d'un an. De plus, à quelques jours de la clôture des payes mi-avril, l'information de vos services précise que le prélèvement des jours de grève sera plafonné à 5 jours sur la paye de mai, puis sur les mois suivants.

Avec un calcul simple de 5 fois 1/30ème, les payes des agents concernés seront réduites de près de 17%. Au minimum, en pleine période actuelle de discussions sociales, dont le terme social est de plus en plus virtuel, la DGAC aurait dû prévoir un étalement sur les prochains mois. Les agents DGAC ne sont en aucun cas responsables de ces fameux problèmes techniques. 12 mois de retard, nous ne sommes plus à 1 mois près...

D'autre part, [la circulaire Fonction publique du 30 juillet 2003](#) relative à la mise en œuvre des retenues sur la rémunération des agents publics de l'Etat en cas de grève précise bien dans le paragraphe 2.3 que les retenues doivent être *opérées au plus tôt*. Presque 18 mois entre les grèves retraites de janvier 2023 et mai 2024 !

Les syndicats FO de la DGAC vous demandent donc dès réception de ce courrier d'annuler purement et simplement l'application des jours de retenue des grèves de 2023, vos services en sous-effectifs étant assez occupés à régler les différents problèmes techniques, passés, présents ou futurs.

D'avance, nous vous remercions pour l'attention que vous voudrez bien porter à cette demande et vous prions de croire, Monsieur le Directeur Général, à l'expression de nos sentiments les plus respectueux.

Laurent Notebaert,
Secrétaire général SNNA-FO

Olivier Richard,
Secrétaire général SNICAC-FO

Dominique Thomas,
Secrétaire général SNPACM-FO

Copie à : FEETS-FO.

